



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Déclarez la naissance
de votre enfant
à toute vitesse !



compteameli

Allez-y, demandez-lui.

ameli.fr

Bienvenue à bébé !

Pour être remboursé(e) des soins de votre nouveau-né, il faut déclarer sa naissance à l'Assurance Maladie. Cinq étapes à respecter :

- 1** Déclarez la naissance de votre enfant à l'état-civil (mairie) ;
- 2** Cinq jours plus tard, faites votre déclaration sur le compte ameli, rubrique Mes Démarches > Déclaration du nouveau-né ;
- 3** Vous recevez **une notification dans votre compte ameli** dès la prise en compte de votre déclaration ;
- 4** Dès réception de cette notification, **mettez à jour votre carte Vitale** en pharmacie ;
- 5** **Votre enfant est inscrit sur votre carte Vitale** : ses frais de santé sont bien pris en charge !

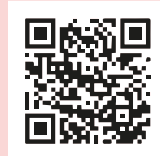
BON À SAVOIR



Pour rattacher votre enfant sur la carte Vitale du second parent, faites la demande sur votre compte ameli, rubrique Mes Démarches > Inscrire votre enfant sur la carte Vitale de l'autre parent.



Une question ?
Consultez
le forum ameli
ou le site ameli.fr.



Flashez-moi
pour suivre
le tuto
sur Youtube